courante, et de l'écriture. MM. Cloutier et Magnan prétendent qu'on doit commencer par enseigner phoniquement les sons et les articulations les plus propres à former des mots et des phrases. M. Lefèvre préfère, comme étant plus rationnel et plus pratique, d'enseigner les petites lettres manuscrites, les plus faciles, que l'enfant apprendra en même temps à nommer et à écrire tout en formant à la fois des mots et des phrases. MM. Létourneau, Ahern, et Tremblay prennent part au débat. La question de l'analyse est aussi longuement débattue par MM. Magnan, Cloutier, Lefebvre, Létourneau, et Tremblay.

M. Miller, appelé à dire quelques mots sur ce sujet, remercie d'abord, en termes gracieux, l'assemblée de l'avoir nommé membre honoraire de cette association; puis il se déclare en faveur du procédé phonique, comme étant plus rapide et plus naturelle dans la marche à suivre pour l'enseignement de la lecture.

On passe ensuite au sujet de discussion suivant: *Quel moyen faut-il prendre pour faire payer les frais de déplacement des instituteurs pour se rendre aux conférences pédagogiques ?*

Après une courte discussion, il est proposé par M. N. Tremblay, appuyé par M. Nap. Mercure : "Que cette association croit devoir renouveller au conseil de l'Instruction publique la demande qu'elle lui a déjà faite de payer les frais encourus par les instituteurs qui assisteront aux conférences pédagogiques."—Adopté.

M. J. Ahern, parlant de la question du fonds de pension, dit que la commission administrative, ayant à payer $37,000 de pensions, avait décidé d'élever la retenue à 3½ pour cent sur chaque fonctionnaire de l'enseignement primaire, afin de combler un déficit de $3,000 causé par l'augmentation des pensionnaires; mais, comme la demande de $3,000 qu'elle a faite au gouvernement lui a été accordée, nous n'avons rien à craindre pour cette année. Espérons, dit-il, que le gouvernement continuera à voter généreusement, pour notre fonds de pension, non pas $3,000, mais $5,000 pour l'année prochaine, vu que nous aurons à payer environ $40,000, et que les recettes restent à peu près les mêmes à $32,000; il faut remarquer que nous n'avons que $5,800 en caisse.

Il est proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. J. Ahern : "Que l'Association des instituteurs catholiques de Québec a appris avec bonheur, qu'à sa dernière session, la Législature de Québec avait voté, à l'unanimité, la somme de soixante mille piastres afin d'encourager la cause de l'enseignement primaire;

"Que les primes qui vont être accordés aux instituteurs et aux institutrices, surtout si le montant de ces primes est augmenté avant longtemps, contribueront dans une large mesure à attirer des personnes qualifiées dans la carrière pédagogique et à y retenir celles qui y sont déjà ".—Adopté

M. Nap. Lacasse propose, secondé par M. C. Bouchard: "Que les membres de cette association ont appris avec le plus grand plaisir que le gouvernement de cette province a bien voulu voter la somme de $3,000 pour combler le déficit du fonds de pension des instituteurs, et que tous le remercient avec la plus profonde gratitude de sa générosité envers la classe enseignante."—Adopté.

M. C.-J. Magnan présente à la conférence le rapport suivant:

" A une réunion du comité nommé pour s'occuper de la fondation d'une association provinciale des instituteurs catholiques de la province de Québec, à laquelle assistaient MM. L.-O. Pagé, J. Ahern, J. Létourneau, J.-D. Frève et C.-J. Magnan; M. Ahern étant nommé président et M. Magnan secrétaire; il a été proposé et résolu: "Que ce comité reconnaît la nécessité de créer une association des instituteurs catholiques de la province de Québec; mais que ce projet ne sera réalisable que le jour où le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique payera, au moins en partie, les frais de voyage des instituteurs qui assisteront à ces séances." —Adopté.

Le secrétaire annonce, au milieu des applaudissements des membres de la conférence, les noces d'or d'enseignement de M. Joseph Létourneau, professeur à l'Ecole normale Laval, et présente la motion, suivante:

" Attendu qu'au cours du mois prochain, notre vénérable confrère, M. Jos. Létourneau, atteindra sa cinquantième année d'en-